



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce intracommunautaire

Question écrite n° 5858

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations de la CFDT-syndicat des finances Moselle. Elle souligne le fait que les possibilités de fraude ont décuplé depuis la mise en place du grand marché unique, pénalisant les rentrées fiscales en matière de TVA, facilitant les filières d'achat sans facture et mettant en péril la qualité des produits et la sécurité des consommateurs. Face à la disparition des contrôles en frontières ou en entreprises et à l'amointrissement des moyens budgétaires, la CFDT-syndicat des finances de la Moselle propose la mise en place de nouveaux supports de connaissance des revenus et des flux économiques ainsi que la mise en place d'une véritable administration de contrôle économique. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les différentes missions d'enquêtes conduites depuis 1993 n'ont pas mis en évidence un développement massif de la fraude à la TVA lié à la mise en place du grand marché. Il convient en outre de rappeler que le système transitoire de taxation des échanges intra-communautaires résulte d'un compromis communautaire qui visait à concilier la nécessité de garantir des moyens suffisants de contrôle et un allègement significatif des formalités administratives. La commission et plusieurs partenaires de la France envisagent de nouvelles mesures de simplification des formalités demandées aux opérateurs et restent très réservés à l'égard de projets tendant à imposer des obligations nouvelles. Dans ce contexte, l'amélioration de lutte contre la fraude à la TVA intra-communautaire est bien entendu une préoccupation prioritaire du Gouvernement qui a demandé à la direction générale des impôts (DGI) et à la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) de renforcer leur action dans ce domaine notamment par la mise en place d'un service commun composé d'un observatoire des échanges intra-communautaires, d'une cellule d'assistance administrative, d'une plate-forme informatique d'échange des données relatives aux livraisons intra-communautaires, et d'une collaboration opérationnelle accrue.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5858

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3885

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1790